

COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 Mars 2011

L'an deux mille onze, le vingt cinq du mois de Mars, le Conseil Municipal s'est réuni en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le dix sept Mars sous la présidence de Monsieur Raymond BERTHIER, Maire de St-Just-Chaleyssin

Sont présents : (15) MM. BERTHIER Raymond, MICHAUD Jean-Paul, ROCHET Michel, SAUGEY-HUGOU Isabelle, GALLON Gérard, GOYET Philippe GONCALVES David, BROSSARD Raymond, BOUVARD Paul, SABIO Elisabeth, RIOU Christophe, MUSTI Murielle, BOUVIER Florence, BROSSARD Marguerite, MURGEAT Cécile

Absents excusés (3) : NIVON Michel, NABEL Christiane, BARJON Isabelle

Absente : PARAS Sylvie

Secrétaire de la séance : RIOU Christophe

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 Février 2011

(R. BERTHIER) Les corrections souhaitées ont été faites au compte rendu du 4 Février 2011, à savoir :

Corrections demandées par Monsieur BOUVARD Paul

- **Orientations budgétaires** - page 2 – **Sports** : suppression de « Filets pare ballon à proximité du tennis ». Cette dépense n'est pas incluse dans les prévisions.
- **Remarque - Avenants N° 1 « Ateliers municipaux »** : Lots n° 2 et 3. Il n'y avait pas lieu de faire des avenants étant donné que le montant du marché de travaux n'était pas dépassé. Les délibérations ont été transmises en Sous-Préfecture, au contrôle de légalité.

Corrections demandées par Monsieur GONCALVES David

- **Tour de table** – Mr GONCALVES David – page 9 :

Planning pour l'occupation des salles de l'ancien et du nouveau gymnase – Temps d'utilisation hebdomadaire des salles : salles multisports gymnase Bernard SAUGEY : « 41 H » remplacé par « 45 H ».

Salle des associations du complexe sportif : suppression de « Un règlement sera mis en place » remplacé par une suite de la phrase « Des sanctions seront prises si cet agissement continu comme stipulé dans le règlement. Un courrier a été fait à l'association CVL 38 dans ce sens ».

Eclairage du stade : Un dysfonctionnement existe sur les mâts. Suppression de « Ce problème sera réglé par un électricien » remplacé par « Des devis ont été demandés à différents électriciens et seront soumis au budget 2011.

REMERCIEMENTS DE FAMILLES ENDEUILLEES

(R. BERTHIER) La famille de Mlle CHEVALIER Nathalie, ATSEM à l'école maternelle, remercie Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et les employés communaux pour les marques d'affection témoignées lors du décès de Madame Marie-Louise THOMAS, grand-mère de Nathalie.

... / ...

Mesdames NABEL Christiane, Conseillère Municipale, GAIVALLET Yvonne, secrétaire de Mairie, Monsieur GAIVALLET Raphaël, ancien élu, et leur famille, très touchés par les marques d'amitié, messages, présences et envoi de fleurs témoignées lors du décès de Madame Clémentine GAIVALLET, adressent leurs sincères remerciements à Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal.

Madame JURY Antoinette et toute sa famille remercient Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour les marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de Monsieur JURY André.

CONSTRUCTION DE L'ATELIER MUNICIPAL AVENANT N° 1 DES LOTS N° 5 - 7 et 8

(R. BERTHIER) Ces avenants ont pour objet de modifier les prestations du marché :

Lot N° 5 : CLOISONS – PEINTURE – FAUX PLAFOND

Suite à une modification du chantier, cela a entraîné une plus value sur le lot cloisons peinture faux plafond. Cette modification consiste à la création d'un devis d'un montant de 1 800.00 € H.T

Montant du marché initial : 12 111,50 € H.T

Montant de l'avenant : 1 800,00 € H.T

Montant total H.T : 13 911,50 €

Total TTC : 16 638,15 €

Lot N° 7 : PLOMBERIE - VENTILATION

Suite à une modification de chantier, cela a entraîné une plus value sur le lot plomberie ventilation. Cette modification consiste à la création du poste d'eau extérieur d'un montant de 305,00 € HT.

Montant de l'incidence financière : une plus value de 305,00 € H.T

Montant du marché initial : 4 510,00 € H.T

Montant total H.T : 4 815,00 €

Total TTC : 5 758,74 €

Lot N° 8 : COURANT FORT – COURANT FAIBLE

Suite à une modification de chantier, cela a entraîné une moins value sur le lot courant fort – courant faible. Cette modification consiste à la suppression du poste alarme intrusion 2025 € HT et la modification du poste éclairage local à sel de 1 368 € HT.

Montant de l'incidence financière : une moins value de 657,00 € H.T

Montant du marché initial : 12 677,00 € H.T

Montant total H.T : 12 020,00 €

Total TTC : 14 375,92 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 5 –cloisons – peinture – faux plafond, l'avenant n° 1 du lot n° 7 - plomberie – ventilation et l'avenant n° 1 du lot n° 8 – courant fort – courant faible.

... / ...

AMENAGEMENT DE LA SEVENNE TRAVAUX DE PROTECTION DE LA COUR DE L'ECOLE

(R. BERTHIER) Les travaux d'aménagement de la Sévenne se sont bien déroulés. Ils ont été très bien réalisés et dans de bonnes conditions. L'enrochement est terminé. La végétation a été plantée côté cour de l'école. La plantation d'essences côté propriété GABRIEL sera réalisée au mois de Mai.

(J.P. MICHAUD) Il est dommage que le bureau d'étude n'ait pas prévu cinq mètres d'aménagement supplémentaires.

Les travaux de réfection du grillage et le réaménagement de la cour d'école seront réalisés pendant les grandes vacances.

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

(R. BERTHIER) Les collectivités ont l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident de leurs agents.

Le Centre de Gestion peut souscrire de tels contrats pour leur compte, en mutualisant les risques.

Il est proposé aux élus de charger le Centre de Gestion de négocier auprès d'une entreprise d'assurance agréée, un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, chaque collectivité se réservant la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité.
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions auront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier Janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les élus donnent leur accord afin de s'associer à cette démarche.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ISERE

(R. BERTHIER) **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MÉDECINE PROFESSIONNELLE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE**

La convention Médecine de prévention signée avec le Centre de Gestion de l'Isère arrive à échéance.

Vu la proposition de convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de l'Isère, ... / ...

Vu les dispositions législatives et réglementaires en annexe 1 – a de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG de l'Isère,

Vu les missions de la médecine professionnelle proposées en annexe 1 – b de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG de l'Isère,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler la convention passée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère et la commune pour bénéficier du service médecine professionnelle.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de renouveler la convention de médecine professionnelle et préventive avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente convention.

SAINT-JUST INFOS

(I. SAUGEY-HUGOU) Le bulletin d'information communal Saint-Just infos ne sortira pas début Avril en raison du report des instructions budgétaires. Cette année, il paraîtra semestriellement. Dans un premier temps en juin afin d'inscrire les décisions budgétaires puis en Septembre.

SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif)

(R. BERTHIER) Les Chaleyssinois possédant un assainissement individuel, autonome, seront convoqués, par secteur, à une réunion d'information sur la mise en place du SPANC.

Une première réunion aura lieu le jeudi 31 Mars, à 18 H 30 à la Maison pour Tous, pour les habitants du secteur de la Plaine. La réunion sera conduite par la Société SOGEDO.

Pour les constructions neuves, la conception du système d'assainissement sera vérifiée au dépôt du permis de construire et les travaux seront vérifiés avant la fin de la construction. Un certificat de conformité sera alors délivré. Cette attestation est nécessaire lorsqu'il y a vente de la propriété.

PRESENTATION ET ECHANGE SUR LES MISSIONS DU SERVICE AMENAGEMENT DU CONSEIL GENERAL

(R. BERTHIER) Pour améliorer le travail partenarial avec les services du Conseil Général, les élus et personnel en charge des dossiers sur la route et son exploitation, l'environnement et les espaces naturels sensibles, la culture, le transport scolaire et les subventions sont invités à une présentation pratique des missions du Service Aménagement le 18 Avril, à 14 heures.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

(R. BERTHIER) Les grandes lignes de révision du PLU ont été élaborées le 24 mars dernier en présence de Mme PONT, urbaniste. Des réunions ont été programmées :

- 21 Avril 2011 : profession agricole, exploitants
- 19 Mai 2011 : réunion élus
- 23 Juin 2011 : diagnostic général environnement en présence des services publics associés
- 05 Juillet 2011 : Projet PADD (Projet d'aménagement et de développement durable)

Afin de financer la mission d'étude pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme de la commune, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère et du Conseil Régional.

... / ...

MISE AUX NORMES HANDICAPES DU COMPLEXE SPORTIF BERNARD SAUGEY

(R. BERTHIER) En application de la loi du 11 Février 2005, pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental, mais également les mobilités réduites telles que les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes fatigables, un diagnostic accessibilité des établissements recevant du public ainsi qu'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ont été réalisés par la CCCND ;

Vu l'estimation de la mise aux normes des établissements recevant du public sur la commune de Saint-Just-Chaleyssin : 144 780 € pour le complexe sportif Bernard SAUGEY,

Considérant que la mise aux normes du complexe sportif Bernard SAUGEY est prioritaire sur la commune ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de réaliser les travaux de mise aux normes handicapés du complexe sportif B. SAUGEY
- demande une subvention au Conseil Général de l'Isère et au Conseil Régional pour faire face à la dépense estimée à 144 780 € de mise aux normes handicapés du complexe sportif B. SAUGEY.

Les autres bâtiments concernés seront mis aux normes ultérieurement.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES INVESTISSEMENT

(R. BERTHIER) Prochaine réunion le 29 Mars, à 18 Heures

ETUDE DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA COMMUNE

(R. BERTHIER) Un règlement intérieur pour le personnel est en cours d'étude. Ce document sera un outil de communication interne. Il définira de manière claire, précise et réfléchie un certain nombre de règles qui régiront les relations sociales.

INCIVILITE : VOL DE GRILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

(R. BERTHIER) Des grilles en fonte ont été volées en pleine journée sur la voirie communale. Les cadres ont dû être remplacés. Coût 8000 €

PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

(R. BERTHIER) La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le 22 Avril, à 20 H 00.

PROJET D'AMENAGEMENT TONTON PIZZ'

(R. BERTHIER) A l'initiative de Tonton Pizz', un projet d'aménagement est en cours d'étude sur le terre plein devant les commerces de la zone industrielle. Tonton Pizz' sera reçu par Monsieur BERTHIER Raymond, Maire, et Monsieur MICHAUD Jean-Paul, responsable voirie afin de faire le point sur ce projet.

... / ...

TOUR DE TABLE

Mme SAUGEY-HUGOU Isabelle

Exposition peinture – vernissage par l’association « les Ateliers de St-Just » le 9 Avril, à 19 H, à la Maison pour tous.

Mr ROCHET Michel

Feu d’artifice : Le feu d’artifice de la fête Nationale aura lieu le 13 Juillet.

Local technique : Les travaux des nouveaux locaux sont achevés. L’entreprise GABRIEL finit le revêtement extérieur ce vendredi. La réception définitive des travaux aura lieu vendredi prochain.

Renégociations des contrats d’assurance : Le Conseil Municipal décide de confier la renégociation des contrats d’assurance au Cabinet de consultants ARIMA Consultants.

Travaux de mise aux normes des accès handicapés : Suite au diagnostic accessibilité handicapés sur notre commune et devant l’ampleur des mises en conformité à réaliser sur le nouveau gymnase, un courrier a été adressé à Monsieur BARBERET, Architecte du complexe sportif.

Monsieur BARBERET rappelle que le projet du complexe sportif a été conçu antérieurement à l’évolution de la réglementation de 2005 (le permis de construire a été déposé le 8/11/2004). Il se défend en précisant que la commission de sécurité n’a pas, lors de la visite préalable à l’ouverture de l’établissement, émis de réserve sur l’ouvrage exécuté. Quelques non conformités peuvent engager sa responsabilité.

Désherbage : Selon les recommandations du Conseil Général, les produits phytosanitaires ne sont pas utilisés

Terrasse de l’Espace Michel FOUREL : le carrelage de la terrasse de l’Espace Michel FOUREL est soulevé par endroit. Cette dégradation proviendrait d’une fuite d’eau. Des travaux sont à entreprendre pour détecter la cause.

Mme BROSSARD Marguerite

Sortie pédagogique des élèves classes CE1 et CE2 : La visite du musée de St Romain en Gal a été très intéressante. Les enfants du CE1 ont eu du mal à suivre. Une personne du musée doit se rendre dans notre école pour réaliser avec les enfants une mosaïque de 5 m de long par 2 m de large sur un thème bien défini. Cette réalisation sera fixée sur le mur d’entrée de l’école primaire.

Visite du Collège d’Heyrieux pour les enfants du CM2 : Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le transport des élèves pour la visite du collège d’Heyrieux.

Totem des commerçants et artisans : Une signalétique de commerçants et artisans a été posée sur trois points de la commune. A l’entrée de l’agglomération côté Luzinay, Valencin et un plan au centre du village.

... / ...

Mr GOYET Philippe

CCCND – commission vitrine et métiers : Une pétition circule contre le village de marques qui doit se monter à Villefontaine.

Mme BOUVIER Florence

Marché hebdomadaire : Le marché du dimanche matin a repris vigueur. Un traiteur s'est installé ainsi qu'un commerçant ambulant qui vend des poulets cuits sur place.

Madame BOUVIER demande à ce que le marché soit marqué sur le panneau de la communauté de communes.

Sentiers : le recensement des sentiers continue le mercredi après-midi. L'ancien chemin piétonnier en face de la station d'essence reliant l'impasse du Val d'Arbons sera remis en forme. L'entreprise Charly nature est chargée de ces travaux.

Le chemin dit « du chanteur » en face de l'église reliant le lieu dit « Le Chana » sera également mis en forme pour les piétons.

Le chemin entre le lotissement « Le hameau de la Sévenne » et le ruisseau de la Sévenne a besoin d'être dés herbé. Ces travaux doivent être réalisés par Benjamin Espaces Verts comme stipulé dans le contrat.

Mme MURGEAT Cécile

Eclairage parking nouveau gymnase : Les fourreaux sont prévus mais pas d'éclairage pour l'instant.

Mme SABIO Elisabeth

Olympiades : Les olympiades auront lieu le 10 Juin.

Mr GONCALVES David

Création espace de loisirs et à la famille : Un état a été réalisé par la commission « Fonctionnement et évolution de la plateforme sportive » qui a étudié la nouvelle implantation des aires de jeux.

Un travail a été réalisé par cette même commission sur la vocation future du gymnase Bernard SAUGEY. Une esquisse a été élaborée avec schéma. La commission visitera la salle de Domarin samedi 2 avril.

Réunion d'un groupe de réflexion sur la gestion des plannings des salles

Un groupe de réflexion se réunira pour harmoniser les plannings d'occupation des salles, gestion des accès etc... en prenant exemple sur le système du nouveau gymnase qui marche bien.

Seront conviés les employés suivants : Mrs COUDERT Bernard et FUZIER Dorian pour la partie technique ainsi que Mmes PONSON Marie-Christine et VIOLLET Michelle pour la partie administrative.

A cette occasion sera abordé la gestion autour des bâtiments – parking – passage piétons – sécurité – éclairage parking extérieur. ... / ...

Gestion des bâtiments : un entretien permettant d'améliorer le fonctionnement et la gestion des bâtiments a eu lieu avec Mr FUZIER Dorian et Mr COUDERT Bernard.

Cette rencontre permet de connaître le ressenti du gardien ainsi que les difficultés rencontrées. Mr FUZIER Dorian est chargé de remplir une fiche sur laquelle doit être inscrites chaque anomalie pour éviter tout débordement.

Un placard de rangement sera installé pour ranger son cahier d'annotations.

Des voitures se garent à côté de la rotonde : à revoir

Prolongement de la main courant derrière le gymnase : à étudier

Le représentant des contrôles d'accès a été reçu pour l'ancien gymnase.

**Nouvelle association : Twirling bâton
fusion Oytier – Septème – St Just Chaleyssin**

La présidente est une Chaleyssinoise. En cas d'utilisation des salles, le règlement devra être appliqué comme toutes les associations.

Jeux de boules : championnat de France

Une subvention exceptionnelle de 800 € est allouée à l'amicale boules pour aider cette association à l'organisation des éliminatoires du championnat de France le 9 avril prochain.

Remarque sur l'utilisation de la salle des Associations (Rotonde) par l'association CVL 38

Le Président du CVL 38 reconnaît que les consignes réglementaires n'avaient pas été appliquées par les adhérents du Club. Cet état de fait a été communiqué aux adhérents de l'association de Foot CVL 38.

Remarque sur l'utilisation du gymnase par l'association de basket

Un courrier a été adressé à la Présidente du Basket Club Chaleyssinois pour avoir débordé sur la plage horaire de nuit. Les membres de l'association ont dérangé Mr FUZIER Dorian, gardien, pour pouvoir sortir du gymnase.

Occupation des gymnases pendant les prochaines vacances

Gymnase Bernard SAUGEY

Stage Tennis : du 26 Avril au 29 Avril 2011, de 9 H 30 à 12 H 30

Stage Foot : du 2 mai au 6 Mai

Nouveau gymnase

Stage Judo : du 2 Mai au 6 Mai 2011, de 8 H à 18 H

Mr BOUVARD Paul

Plan de la commune sur internet : L'impasse de l'armère n'existe pas sur internet.

Réponse : Il existe sur le plan guide de la commune.

CCCND – commission environnement et ruralité : Monsieur BOUVARD Paul souhaite être remplacé dans la commission environnement et ruralité à la CCCND.

Mr GALLON Gérard**Résidence « les Pervenches »**

Après être intervenu auprès du Conseil Général de l'Isère, Monsieur GALLON a obtenu une revalorisation sur le prix de l'hébergement.

La demande d'entretien du linge de l'établissement à l'extérieur de la résidence « Les Pervenches » a été acceptée. Une participation de 4000 € par an est allouée par le Conseil Général.

Réorganisation du gardiennage de la Résidence « Les Pervenches »

Une étude est réalisée par un cabinet d'avocat conseil pour supprimer le logement de fonction et créer autre chose. Coût de cette étude : 30 376 € soit l'équivalence d'un poste de gardiennage.

Montant des loyers de la résidence « Les Pervenches »

Avril 2010 : 17,55/jour – passe à 18,93 €/jour à partir du 1^{er} Mars, soit une augmentation de 41,40 €/mois

T1 : ancien loyer 526,50 € sur 30 jours, nouveau loyer 567,90 €/mois, compris hébergement, eau, électricité, gardiennage (repas non compris)

Il est en pourparler de dissocier le foyer logements de la Résidence « Les Pervenches » et le restaurant de la résidence qui procure également des repas à certains établissements scolaires.

Mr MICHAUD Jean-Paul

Jardin du souvenir : Il a été déplacé et remplacé par le puits du souvenir.